

# Une étape décisive : la titularisation

## Calendrier de titularisation des agrégés :

L'avis du chef d'établissement et du tuteur doivent remonter avant le 9 mai. Celui du directeur de l'ESPE sera remis avant le 27 mai. L'avis de l'IGEN doit également être remis avant le 27 juin (le rapport d'inspection doit lui être saisi avant le 17 mai)

L'ensemble de ces pièces constitue le dossier qui sera présenté et examiné par la CAP compétente.

PS : Pour les cas particuliers (stagiaire recruté au titre du BOE, ex-membre de la fonction publique, recruté sur liste d'aptitude, report de stage, etc.), nous contacter directement (voir encadré).

**L'étape de la titularisation reste un moment anxiogène pour de nombreux stagiaires, notamment en raison du manque de transparence qui entoure cette opération. Le SNES continue donc de revendiquer :**

- La communication régulière des rapports (chef d'établissement, tuteur, inspecteurs) aux collègues concernés afin de les guider et de les aider à améliorer leur pratique.

- La tenue d'une CAPA pour tous les professeurs certifiés sur le modèle de celle des agrégés pour garantir un contrôle des opérations par les élus des personnels.
- Une communication plus précoce des résultats de titularisation afin de permettre aux collègues d'anticiper et de préparer l'année suivante, notamment en cas de renouvellement.
- Un cadrage national des ESPE et une clarification des critères motivant l'avis du directeur de l'ESPE (qui n'ont à ce jour jamais clairement été communiqués).

*Pour nous joindre :*

**Secteur « Entrer dans le métier »  
du SNES Versailles**

Annaïg Le Quellec, Baptiste Eychart

**Courriel : edm@versailles.snes.edu**

Permanence téléphonique au 01 41 24 80 56

Lundi et mercredi

# ESPE : UN BILAN TOUJOURS MITIGÉ

## L'ESPE de Versailles ne voit toujours pas le bout du tunnel

L'ESPE de Versailles vient de loin : l'année scolaire 2014-2015 fut absolument catastrophique, notamment en terme d'organisation. Rappelons que l'an dernier les horaires étaient modifiés à la dernière minute et qu'il arrivait que les stagiaires soient mis au courant des lieux et des dates des formations par le biais de mailing-listes incomplètes. Cette année a vu un certain mieux et les situations les plus ubuesques n'ont pas été reconduites. Toutefois l'ESPE de Versailles est loin de donner toute satisfaction à ce jour. La faute à une « gouvernance » plombée par l'absence de directeur en titre « remplacé » par une directrice par intérim durant la majorité de l'année scolaire mais aussi du fait de l'absence chronique de moyens.

Le bilan n'est *in fine* pas satisfaisant pour les stagiaires. Pointons les griefs suivants. D'abord, l'absence toujours « d'adaptation » du parcours pour les titulaires d'un M2 : le profil des stagiaires n'est absolument pas pris en compte ; mais aussi la pauvreté de nombreuses formations d'un niveau toujours aussi médiocre ; la multiplication des évaluations mises en place avec un calendrier souvent assez resserré. Cela a entraîné une impor-

tante charge pour les stagiaires et un surcroît de fatigue réel.

Il est évident qu'une partie de ces problèmes est liée à la place du M2 dans le parcours : beaucoup de stagiaires le mènent de front avec leur année de stage ce qui est trop. Le SNES rappelle son opposition à ce choix ministériel de placer le concours à la fin du M1. Mais une autre partie des dysfonctionnements de l'ESPE est aussi à imputer à l'attitude générale envers les stagiaires considérés comme des « élèves » ou des « étudiants » et non comme des lauréats d'un concours hautement qualifié de la fonction publique d'État. *Abyssus abyssum invocat\**...



\* *L'abîme attire l'abîme.*